

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 04 AVRIL 2022**  
**COLLEGE TRAITEMENT**

**Objet : Non application du vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois d'avril à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 41**

**Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 14**

**Présents : 21.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Florence GUERRO, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Eric SOULES et Vincent VILLARD,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : MM. Ivan ALQUIER, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE** : Monsieur Vincent ICHARD,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : Madame Rose-Marie ABRAHAM et MM. Michel DOURTHE, Yves DUNOGUES et Didier PLANCKE.

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : Monsieur Eric BRETHERS remplacé par Monsieur Vincent VILLARD,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Madame Angéline CHAUVEAU remplacée par Monsieur Yves DUNOGUES.

**Absents excusés : 20.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE et Henri-Jean THEBAULT,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE** : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : MMES Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE, Patrick SABIN et Michel SAUBOUA.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Adrien FERE.

*Date de convocation et d'affichage* : 22 mars 2022

**SIVOM du Born**

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel : 05.58.78.50.93

Mail : [contact@sivom-du-born.fr](mailto:contact@sivom-du-born.fr)

[www.sivom-du-born.fr](http://www.sivom-du-born.fr) /  **SIVOMduBorn**



## Délibération n°2022-22

**Objet : Non application du vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions**

En cette période de crise sanitaire, et afin de limiter la durée de la séance, Monsieur le Président propose à ses collègues du Comité syndical, par transposition de l'article L.2121-21 CGCT, de ne pas procéder aux désignations des membres des commissions par vote à bulletin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il indique que l'unanimité des délégués doit être recueillie pour être applicable.

Les commissions visées sont les suivantes :

- Commission Affaires Générales,
- Commission Commande publique / Travaux,
- Commission Démarche croissance verte,
- Commission des Finances,
- Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il convient de délibérer sur la non application du vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions, conformément à l'article L.2121-21 CGCT.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité :

- Décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les désignations des membres :
  - de la Commission Affaires Générales,
  - de la Commission Commande publique / Travaux,
  - de la Commission Démarche croissance verte,
  - de la Commission des Finances,
  - de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Éric SOULES**

Signé par : Eric SOULES  
Date : 06/04/2022  
Qualité : PRESIDENT

**SIVOM du Born**  
115 Route de Fiche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération : 05 avril 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*